

### COMPTE-RENDU

Convocation du 27/08/2009

#### Membres présents :

<i>ALOS :</i>	A. PUJOL ; P. CABOS	<i>LACOURT</i>	M. COUSIN ; R. SOUQUET ; A. TALIEU
<i>CLERMONT :</i>	J. DUPUY ; R. ROUSSET	<i>LESCURE :</i>	J.-L. BOULET ; B. PUJOL
<i>ENCOURTIECH :</i>	J.-C. DEDIEU ; P. AUDABRAM	<i>MONTEGUT :</i>	R. CLASTRES ; S. MAILLAUD
<i>ERP :</i>	J.-C. DEGA ; J.-M. BOINEAU	<i>RIVERENERT :</i>	E. BOINEAU ; R. MEYNARD

- Excusé Jean-Marie MONREYSSE

Secrétaire de séance : Victoria LOUGEZ

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### DELIBERATIONS

##### **Constitution du bureau : intégration de la commune de Lacourt**

Monsieur Jean-Claude DEGA fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à l'intégration de la commune de Lacourt dans le bureau de la communauté de communes.

En effet, le bureau est constitué du Président, des 3 vice-présidents et de tous les maires : soit :

- Mr Jean-Claude DEGA, président, maire d'Erp
- Mr Jean-Louis BOULET, vice-président en charge des questions administratives
- Mr René CLASTRES, vice-président en charge des affaires financières, maire de Montégut en Couserans
- Mr Jean-Claude DEDIEU, vice-président en charge des questions de voirie, maire d'Encourtiech
- -Mr André PUJOL, maire d'Alos
- Mr Edmond BOINEAU, maire de Rivèrenert
- Mr Jean-Marie MONTREYSSE, maire de Lescure
- Mr Joël DUPUY, maire de Clermont
- Mr Max COUSIN, maire de Lacourt

Le bureau ainsi constitué comporterait 9 membres.

La proposition est soumise au vote : adopté à l'unanimité

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Election du secrétaire du bureau :**

Monsieur Jean-Claude DEGA fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation du secrétaire du bureau.

Max COUSIN est candidat. Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Bâtiment EDF à Lacourt : décision achat, demande de subventions :**

Les bâtiments ont été visités paraissent en bon état, structure saine mais le sous-sol n'a pu être vu.

Rémy TOULZA pour Ariège expansion pense que ces locaux peuvent convenir pour des bureaux administratifs et les garages pour des ateliers. Les élus s'interrogent sur le besoin réel des entreprises pour ce type de locaux. La communauté a elle, un besoin urgent d'atelier pour le personnel technique. Les élus demandent à revoir ces locaux avant de prendre une décision. Pour cela un rendez-vous doit être pris avec EDF et les élus seront invités à participer à la visite.

La question principale reste l'utilisation de l'ensemble de ces locaux s'il y a acquisition, la réflexion se poursuivra après la visite du site.

### **Emprunt financement voirie 2009**

Monsieur CLASTRES rappelle que Val Couserans n'a pas obtenu de DGE pour la voirie 2009 et que le FDAL de 22 000euros porte aussi sur le dossier bâtiments intercommunaux. Il en résulte un besoin de financement de 179 000euros pour la voirie.

Une nouvelle demande est à faire rapidement.

Sur proposition du Président, il sera opté soit pour un emprunt de 100 000euros soit pour la mise en place d'une ligne de trésorerie. Pouvoir est donné au Bureau de décider de la solution à retenir.

Adopté à l'unanimité.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Modifications budgétaires (DM)**

Cette question est ajournée.

### **Motions des maires pour demander la prise en compte des réserves incendie au titre de la DGE**

Monsieur Edmond BOINEAU fait part à l'assemblée des difficultés de donner suite aux différentes demandes de permis de construire (nouveaux bâtiments, extensions) du fait des nouvelles obligations de protection incendie. Ceci obligerait à terme la collectivité à doter tous les hameaux de réserves d'eau. Le coût de ces investissements est très important et à ce jour n'est pas subventionnable donc irréalisable. Ceci compromet le développement économique et humain de nos territoires. Toutes nos communes sont concernées.

Il propose l'adoption d'une motion demandant que le subventionnement des réserves incendie soit intégré dans le protocole D.G.E.

Les élus demandent que cette motion soit transmise aux autres intercommunalités et au conseiller général.

Adopté à l'unanimité

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Points divers :**

#### **Dossier contrat de pays :**

Le président rappelle à l'assemblée que le projet de bâtiments d'accueil initialement prévu au Pont du Nert doit être réalisé sur LESCURE.

En application des décisions déjà prises un dossier doit être présenté au syndicat du Pays Couserans. Le président ajoute que parallèlement il serait également utile de lancer une étude de schéma d'aménagement de cette zone de LESCURE, donnant suite au contact ayant été pris, à l'époque, avec Rémy LEBOUTEILLER du syndicat d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

Le coût de l'étude est évalué à 10 000 euros.

Des nouveaux élus s'interrogent sur le contenu de ce dossier et sur l'opportunité de ces bâtiments. Une commission est créée pour travailler sur ce dossier, elle est composée de : Richard MEYNARD, Joël DUPUY, Annick TALIEU et René CLASTRES.

POUR	12
CONTRE (Monsieur Max COUSIN)	1
ABSTENTIONS	4

#### **Création de la commission pour l'étude de besoins en employés communaux qui seraient embauchés par l'intercommunalité :**

Monsieur Jean-Claude DEDIEU observe que toutes les communes membres représentées n'ont pas d'employés communaux et ont des tâches précises et ponctuelles à effectuer avec des besoins limités dans le temps. D'autres ont des employés, plus ou moins spécialisés dans un domaine qui ne couvre pas tous leurs besoins.

L'employé communautaire est spécialisé dans la rénovation des bâtiments et ne dispose pas d'assez de temps pour effectuer par exemple l'entretien des sentiers confié pour l'instant à l'ISCRA.

Il serait intéressant de réfléchir concrètement à ces problèmes pour que la collectivité embauche (contrats aidés) un second agent qui serait mis à disposition des communes moyennant participation financière.

Une commission est constituée pour travailler ce dossier : Jean-Claude DEDIEU, Patrick CABOS, Robert ROUSSET, Jean-Marie BOINEAU, Max COUSIN, Bernard PUJOL, Stéphane MAILLAUD et Richard MEYNARD.

#### **Dématérialisation**

Toutes les collectivités sont confrontées à la dématérialisation (paie, compta, acte de délibérations...).

Cette procédure va devenir obligatoire. Nous avons reçu des devis en particulier d'AGEDI. Il serait judicieux d'y réfléchir ensemble afin d'économiser les frais de formations et de négocier les tarifs.

Une commission est constituée, composée des secrétaires de mairies pour réfléchir à ces questions, qui se réuniront courant Octobre.

#### **Assurance du personnel**

En cas de maladie ou d'accident la collectivité doit le maintien de salaire intégral pour les agents titulaires et pendant une période limitée lié à l'ancienneté pour les agents non titulaires.

Il est donc indispensable que la collectivité s'assure pour ce risque. Le coût serait environ de 2300 euros par an (rentabilisé par deux mois de maladie). Adopté à l'unanimité

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### **Complexe Sportif**

Un point sur l'avancement est fait, indiquant que les travaux sont retardés, que certains sont à reprendre et d'autres à terminer. Le Conseil syndical est informé de la mise en demeure adressée à l'entreprise RIGARONNE et à Monsieur COSTES, son directeur général, d'entreprendre, dans un délai de 15 jours et d'achever dans un délai de 1 mois, l'ensemble des prestations dues.

Passé ce délai les travaux seront confiés à une autre entreprise, aux frais avancés de l'entreprise signataire du marché.

### **Rencontre Commission des finances de Val'Couserans et SICTOM**

Sur sa demande la commission des Finances de Val'Couserans a été reçue le 2 septembre 2009 par Mr Romain NUNEZ directeur du SICTOM, assisté de Mr Phal MEY directeur Technique et de Mme Carole MEDA responsable financière.

L'objet de cette rencontre était de contester la répartition des frais de traitement des déchets entre les différentes collectivités adhérentes au service.

En effet :

Si la cotisation 2€ habitant DGF et la collecte 37.90€/habitant DGF pour la partie rurale et 61.14€/habitant DGF pour la partie urbaine paraissaient équitablement répartie, la répartition des traitements des ordures était contestable.

Mr NUNEZ a reconnu que le tonnage estimé était réellement supérieur au ratio tonnage/nombre d'habitants pour Val'Couserans en particulier, mais pas seulement.

Mr NUNEZ a fait état qu'un inventaire précis était en cours.

Les membres de la commission ont souhaité rencontrer les élus du bureau du SICTOM afin qu'une réévaluation soit opérée dès 2010.

Fin des points divers.

La séance est levée à 21 heures.

P.CABOS

A.PUJOL

J.DUPUY

R.ROUSSET

J-C DEDIEU

P.AUDABRAM

J-C DEGA

J-M BOINEAU

M.COUSIN

R.SOUQUET

A.TALIEU

J-L BOULET

J-M MONREYSSE

B.PUJOL

R.CLASTRES

E.BOINEAU

R.MEYNARD